

FAITES CONNAÎTRE VOS PROJETS À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Après examen par un jury, présidé par la Région et composé de personnalités qualifiées, seront retenus les 200 projets présentant le meilleur potentiel en termes de création d'emplois, objectif prioritaire de l'action régionale, d'innovation, de développement à l'international et de développement durable. Les projets présentés par des entreprises comptant 20 salariés et plus seront examinés prioritairement.

Seront également pris en considération :
le caractère réaliste des projets
et la nécessité de l'appui régional
pour leur réussite.

OUVERTURE
DE L'APPEL
À PROJETS
DU

16

MARS
AU

30

AVRIL
2009

Dossier et règlement
disponibles uniquement
sur le site de la Région :

www.iledefrance.fr

 iledeFrance

Conseil régional d'Île-de-France

Unité Développement
Direction du Développement Économique et de l'Emploi
35 boulevard des Invalides, 75007 Paris

 N° Azur 0 810 18 18 18

Prix d'appel local

création : www.rhodosigne.fr

AVEC LA RÉGION,
BOOSTEZ VOTRE
ENTREPRISE

200
PME-PMI
franciliennes
soutenues

 iledeFrance

www.iledefrance.fr

Vous êtes une PME-PMI implantée en Ile de France. Vous avez des perspectives de développement ambitieuses. Vous voulez passer à la vitesse supérieure. La Région est à vos côtés :



200



Stratégies de développement de pme-pmi franciliennes soutenues par la Région Île-de-france



Devenez l'une des 200 PM'up de l'année.

AVEC PM'UP, POUR VOTRE DÉVELOPPEMENT, BÉNÉFICIEZ :

- d'un parcours adapté à vos besoins pendant 3 ans,
- d'un appui d'experts reconnus, sélectionnés par la Région,
- de subventions pouvant aller jusqu'à 200 000 € pour financer :
 - des prestations de conseil sur des problématiques ciblées : commerciales, stratégiques... ,
 - votre développement à l'international : salon, frais de domiciliation, VIE, coaching des dirigeants, incubation du projet,
 - vos investissements de capacité ou de modernisation,
 - vos recrutements de cadres sur des fonctions nouvelles et structurantes : directeur commercial, directeur export, DAF...

Si vous prévoyez un investissement destiné à réduire l'empreinte écologique et/ou si vous vous engagez à recruter une personne défavorisée ou handicapée le plafond des subventions pourra atteindre 250 000 €.

VOUS ÊTES PORTEUSE D'UN PROJET À FORT POTENTIEL :

- Vous êtes sur un marché concurrentiel, pour en devenir un des leaders, vous développez un projet porteur d'innovation technologique, sociale, environnementale, organisationnelle, commerciale, ...
- Vous avez plus de 20 salariés et vous prévoyez une croissance de l'ordre de 50% sur 3 ans de vos effectifs et du chiffre d'affaires de votre entreprise.
- Vous évoluez dans un environnement technologique, concurrentiel ou géographique en pleine mutation, votre stratégie de développement doit vous permettre d'anticiper ces évolutions pour conquérir de nouveaux marchés et développer vos activités.

up
pm
pmd
dnup

up

VOUS RÉPONDEZ AUX CRITÈRES SUIVANTS

Vous êtes une PME de moins de 250 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou présentant un total de bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros (définition européenne) porteuse d'un projet de développement formalisé, créateur d'emplois pour le territoire francilien.

Vous remplissez une des trois conditions suivantes :

- Vos activités relèvent d'une de ces 9 filières prioritaires de la région :
 - Eco-activités
 - Industries de la création
 - Mécanique et première transformation des métaux
 - Optique et systèmes complexes
 - Sciences de la vie (dont les biotechnologies et la santé)
 - Services à la personne
 - Services financiers
 - Tourisme et loisirs
 - Transport et mobilité (dont l'automobile, l'aéronautique et le spatial)
- Vous avez un projet contribuant au développement des territoires prioritaires de l'Île-de-France :
 - Territoires "politique de la ville" : zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines, quartiers en grand projet de renouvellement urbain
 - "Franges" de l'Île-de-France, 33 cantons situés aux frontières du territoire régional
- Votre entreprise doit s'adapter à une évolution rapide de son environnement territorial et/ou sectoriel.